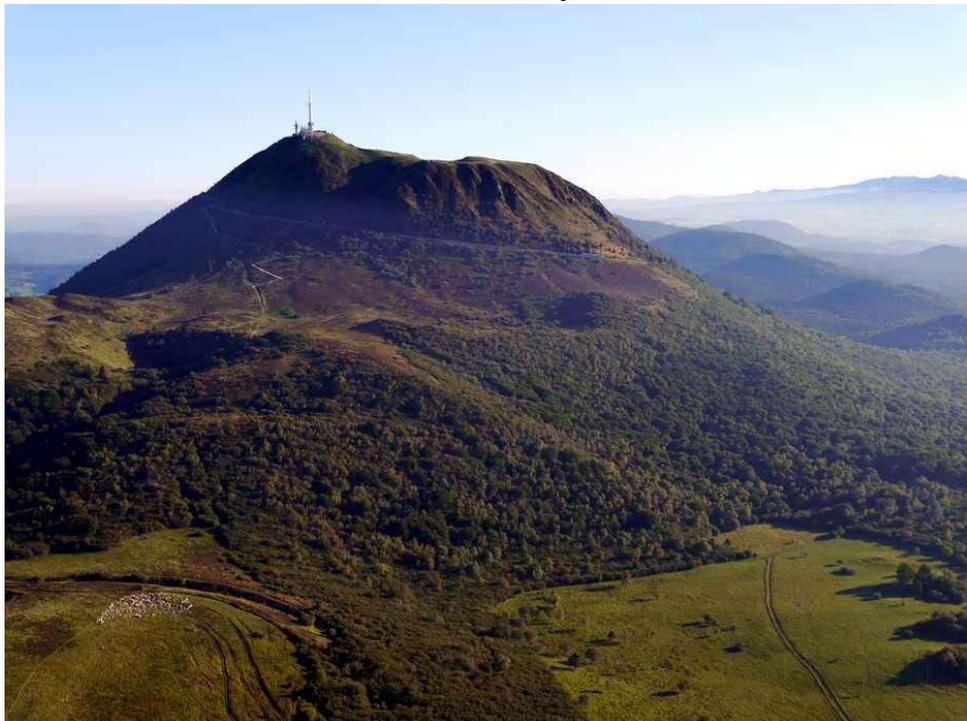


<p>Association Les Joyeux Randonneurs Vallérois</p> <p>L' Espace du Thieu - Office du Tourisme 101, Allée Charles Bonome 06460 Saint Vallier de Thieu</p> <p>Association affiliée à la FFRandonnée sous le N°09379</p> <p>Association bénéficiaire de l'immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre : IM075100382</p>	<p>Assurance RCP : WTW France – Département Sport Immeuble</p> <p>Quai 33, 33/34 quai De Dion Bouton CS 70001 – 92814 Puteaux Tél : 09 72 72 01 19 Contrat n° 41789295M / 002 ffrandonnée@grassavoye.com</p> <p>Garantie Financière : GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132, rue des Trois Fontanot – 92000 NANTERRE Tel : 33(0)1 49313131 Contrat n° : 4000716162 /0</p>	<p>Séjour enregistré</p> <p>sous le N° FR017400</p>
--	--	---

Les Monts Dôme (parc des volcans d'Auvergne)

Notice d'Inscription



Les Monts Dômes sont connus pour l'emblématique Chaîne des Puys composée de plus de 80 volcans aux formes harmonieuses, où culmine le puy de Dôme (1465 m).

Le séjour proposé est qualifié "en étoile" : chaque jour, nos véhicules nous achemineront depuis notre hébergement vers le point de départ de la randonnée.



Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051



Caractéristiques du séjour

Nombre de participants : minimum : 10,
maximum : 17

Dates : du Lundi 8 au Dimanche 14 septembre 2025

Déplacements en minibus et voitures :

- St Vallier à Orcines (A/R)
- Transferts sur les lieux d'activité

ENCADREMENT :

- Activités Rando Patrick LEVY (*Animateur JRV*)
- Organisation Pierre MOUSSET (*Animateur JRV*)
- Gestion financière du séjour : Colette NAVEZ (*Trésorière des JRV*).

L'animation des randonnées est assurée par les organisateurs.

LIEUX D'HEBERGEMENT :

Confortable en chambre double (ou triple) avec sanitaires (en demi-pension)

Possibilité en option :

- de disposer d'une chambre seule. (**Supplément de 168€**)
- de commander son pic-nic (12€/personne) à régler sur place

ACHEMINEMENT :

Trajet en voiture et minibus de St-Vallier vers Orcival (A/R)

Transferts vers les lieux d'activité

COUT DU SEJOUR : environ 500€ (sur base de 17 participants (hors options))

* Attention, ces prix sont établis en fonction des tarifs connus en Décembre 2024. Ils seront susceptibles d'être modifiés

Ce prix comprend :

- Le cocktail de bienvenue à l'arrivée et le pot de départ
- Les hébergements (*demi-pension : Petit-déjeuner et Diner*) du J1 au soir au J7 au matin ;
- Les frais de dossier, la taxe de séjour et la contribution à l'EIT et UEIT (*Immatriculation Tourisme*)

Ce prix ne comprend pas :

- Les transferts et trajets en minibus et véhicule privé (sur la base de 1 minibus et 1 véhicule privé) environ 50€ à régler en espèces en fin de séjour ;
- Les pique-niques (pendant les trajets et le séjour) ;
- Les assurances facultatives (annulation, interruption de séjour).
- L'option chambre seul : 28€/nuit soit 168€ pour le séjour (quantité limitée)
- Les dépenses personnelles
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

RESERVATIONS :

La réservation du séjour s'effectue en 3 étapes détaillées ci-dessous :

- Répondre à un sondage préalable
- Phase de pré-inscription
- Inscription

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051



SONDAGE PREALABLE

Ce sondage permet à l'organisateur de connaître le nombre de participants potentiels, afin de calibrer les hébergements ainsi que les moyens de transport.

Si au moins 10 adhérents font connaître (avant le 28 Février) leur souhait de participer au séjour, les réservations seront ouvertes.

PRE-INSCRIPTIONS :

La pré-inscription du séjour sera alors matérialisée par le règlement par carte bancaire d'un 1er Acompte de **100€** sur le site de HelloAsso (avant le 30 mars 2025)

Le remboursement de la préinscription sera effectué par l'association, en cas de :

- désistement d'un adhérent
- ou d'annulation du séjour (*du fait de l'organisateur*) avant la date de l'inscription définitive.

INSCRIPTIONS :

La date d'inscription définitive sera établie en fonction du calendrier des appels de fonds définis par les prestataires.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Lors de l'inscription définitive vous aurez la possibilité de souscrire aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurance qui sera joint à notre envoi.

CALENDRIER DES PAIEMENTS :

	Date Limite	Montant
Acompte n°1 : Pré-Inscription	30/03/25	100 €
Acompte n°2 : Inscription - Séjour (1/3) Assurance annulation facultative	15/05/25	100 € 19 €
Acompte n°3 : Séjour (2/3)	15/07/25	150 €
Solde Séjour (3/3) Supplément Chambre individuelle	25/08/25	150 € 168€

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS :

Le coût du covoiturage est évalué à environ **50€** par participant, et sera payé aux chauffeurs à la fin du séjour, selon les règles de calcul en vigueur définies dans le règlement intérieur des JRV.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Le participant peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le 25/05/2025 : restitution des sommes versées.
- Annulation faite entre le 26/05/2025 et le 25/08/2025 : restitution des sommes versées avec une retenue de 17 € pour frais de dossier.
- Annulation postérieure au 25/08/2025 : retenue de 100% du montant total du séjour.



En outre, si le participant démissionnaire n'a pu être remplacé, il devra néanmoins régler le montant du covoiturage (50€) afin que les autres membres du groupe ne soient pas pénalisés

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur (avec l'accord préalable des organisateurs) peut céder son voyage à un autre adhérent de l'association titulaire d'une licence FFRandonnée valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire.

Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice.

Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales.

Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Les conditions générales de vente et notice sur les assurances
seront transmises avec les bulletins d'inscriptions.